



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 juin 2015  
Français  
Original : anglais

**Soixante-neuvième session**  
Point 160 de l'ordre du jour

## **Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des nations Unies pour la stabilisation au mali**

### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Matthias **Dettling** (Suisse)

## **I. Introduction**

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-neuvième session la question intitulée « Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Commission a examiné la question à ses 37<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> séances, les 8 mai et 12 juin 2015. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants ([A/C.5/693SR.37](#) et 42).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
  - a) Note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015 ([A/69/828](#));
  - b) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/69/889](#)).

## **II. Examen du projet de résolution A/C.5/69/L.45**

4. À sa 42<sup>e</sup> séance, le 12 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des nations Unies pour la stabilisation au mali » ([A/C.5/69/L.45](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par la représentante de l'Uruguay.



5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/69/L.45](#) sans le mettre aux voix (voir par. 6).

### III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### **Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

*Rappelant* la résolution 2100 (2013), du 25 avril 2013, par laquelle le Conseil de sécurité a créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et décidé que l'autorité de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine serait transférée à celle-ci à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour une période initiale de 12 mois, et la résolution 2164 (2014), du 25 juin 2014, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 30 juin 2015,

*Rappelant également* sa résolution 67/286 du 28 juin 2013, relative au financement de la Mission, et ses résolutions ultérieures sur la question, dont la plus récente est la résolution 68/259 B du 30 juin 2014,

1. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport<sup>2</sup> et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

#### **Modalités de financement pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015**

2. *Prend note* de la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015<sup>1</sup>;

3. *Autorise* le Secrétaire général à engager, au titre du fonctionnement de la Mission, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015, des dépenses d'un montant total maximum de 80 336 300 dollars, en plus des crédits d'un montant de 895 534 000 dollars qu'elle a déjà ouverts pour le même exercice par sa résolution 68/259 B;

---

<sup>1</sup> [A/69/828](#).

<sup>2</sup> [A/69/889](#).

4. *Prie* le Secrétaire général de continuer de surveiller la situation de trésorerie de la Mission et de lui faire rapport à ce sujet, à titre exceptionnel, durant la partie principale de sa soixante-dixième session;

5. *Décide* de poursuivre à sa soixante-dixième session l'examen du point intitulé « Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ».

---